



Questions-Réponses

RESTAURATION SCOLAIRE 2024 – 2025

Sommaire

Informations statutaires et fonctionnement.....	1
Organisation.....	4

1. Est-ce que le service de restauration scolaire est obligatoire ?

Non. C'est une option payante.

2. Quelles sont les modalités d'inscription et d'offre de ce dispositif ?

2.1 LES INSCRIPTIONS

a) Quelles sont les modalités des inscriptions ?

- L'inscription est annuelle. Si vous réservez un repas ou un snack, ce choix vaudra pour toute l'année scolaire 2024-2025 pour les jours que vous avez choisis pendant la semaine.
- L'inscription à la restauration scolaire peut être autorisée en cours d'année **à titre exceptionnel** (nouveaux inscrits en cours d'année). Merci de prévenir le bureau Uniformes et Services qui prendra contact avec les familles afin de régulariser la situation.

b) Comment s'inscrire au forfait :

- L'inscription à la restauration scolaire se fait en une seule fois, (minimum 3 REPAS par semaine et pour le reste de la semaine, soit des repas ou des snacks) pour l'année scolaire entière via le formulaire de réservation en ligne qui sera accessible uniquement en début d'année scolaire, à la rentrée d'août.
- Le choix fait en août sera maintenu tout le long de l'année scolaire.
Par e.g Repas équilibré > Lundis = Repas équilibré tous les lundis jusqu'à la fin de l'année scolaire juin 2025.

c) Comment s'inscrire au forfait hors délai :

- La gestion de la restauration ne permet pas de traitement individualisé et sur mesure. L'inscription est possible auprès du Bureau Uniformes et Services uniquement pour les **forfaits repas pendant la 1^{ère} semaine de la rentrée.**
- **Un délai de 48 heures** est en vigueur pour la prise en compte de l'inscription.

2.2 L'OFFRE :

a) Que peuvent consommer les élèves le matin et aux petites récréations ?

La Commission menu a validé les aliments les plus adaptés à la santé des élèves. Les boissons sucrées, les produits trop gras ou trop sucrés ont été éliminés. Les élèves ont encore un large choix : fruits & salades de fruit, eau, chocolat chaud, fromage, ...

Vous pouvez choisir des collations disponibles aux tickets **uniquement**. Le carnet avec 20 tickets est à Rs 400

3. Une consommation au restaurant scolaire « sur mesure » ?

Si vous souhaitez consommer à la restauration scolaire sur mesure, l'établissement offre l'opportunité d'utiliser les tickets pour les repas et les snacks.

a) Où, comment et quand commander ?

Les tickets (carnet de 5 tickets) sont en vente au guichet Uniformes et services.

Les horaires sont comme suit :

- Du lundi au vendredi de 07h15 à 10h et les lundis et jeudis de 14h à 15hr
- Horaires pour les élèves au guichet à l'intérieur de l'établissement
 - Du lundi au vendredi de 07h15 à 10h
 - Les lundis et les jeudis de 14h et 15h

b) Est-ce que les carnets de tickets achetés peuvent être échangés ou retournés ?

Pas d'échange ou retour possible pour les tickets une fois l'achat validé dans le logiciel de comptabilité et le paiement reçu.

4. Est-ce possible d'annuler son inscription à la restauration scolaire en cours d'année ?

Non.

Les seules options d'annulation possibles sont comme suit :

- Les départs définitifs de l'établissement.
- Les raisons médicales justifiées et sur demande à l'établissement (suivi d'un certificat médical)

Vous êtes invité à vous mettre en contact avec le service de la restauration sur serviceauxfamilles@ecoledunord.net

4a. Est-ce possible d'annuler un jour d'inscription en cours d'année ?

Ce n'est pas possible d'annuler un jour d'inscription en cours d'année une fois la facturation déjà établie.

4b. Est-ce possible de rajouter un jour d'inscription en cours d'année ?

Non, pas de rajout d'inscription possible en cours d'année scolaire, seulement l'option ticket est à envisager, surtout si c'est pour les AES.

5. Est-ce possible de changer de forfait pendant l'année ?



Il n'y a pas de possibilité de changer le menu > snack ou snack > menu pendant l'année scolaire.

5a. Est-ce possible de changer de snack-pendant l'année ?



Il n'y a pas de possibilité de changer les types de SNACKS pendant l'année.

6. Que se passe-t-il en cas de sorties scolaires ?

Une sortie scolaire qui inclut le temps du déjeuner : un panier repas sera fourni à l'enfant titulaire d'un forfait snack ou repas.

NB : tickets impossibles les jours de sorties scolaire (temps de préparation)

7. Que se passe-t-il en cas d'emplois du temps modifié ?

Un repas à emporter est disponible au restaurant scolaire.

8. Que faire si mon enfant collégien n'a pas cours l'après-midi en semaine B ?

Plusieurs options possibles : il prend son repas à emporter en semaine B ou il mange à la restauration scolaire et sortira à 12h30.

9. Que faire si mon enfant a oublié exceptionnellement son panier repas ?

Merci de prévenir le bureau Uniformes et Services dès le matin afin que l'établissement puisse organiser avec le service de restauration. L'établissement prendra contact avec les familles afin de régulariser la situation.

10. Qui peut consommer au restaurant scolaire ?

Le service de la restauration scolaire est uniquement mis à la disposition des élèves et des personnels de l'établissement. **Aucun membre du public n'est habilité à acheter les services du restaurant scolaire.**

11. Que faire si mon enfant est en carême ?

La restauration est un service collectif servant plus de 600 repas/jour qui ne peut s'adapter à chaque situation individuelle.

Il pourra exceptionnellement choisir au moment du service le repas équilibré végétarien pour éviter viande ou poisson, ou l'accompagnement qui lui convient le mieux en cas de choix possible. Il est important de partager cette information avec les personnes concernées, notamment celles qui sont en contact régulier avec votre enfant.

Pendant les périodes de carême, l'enfant pourra prendre son repas en take away.

Aucun remboursement n'est possible.

12. Que faire si mon enfant débute sa scolarité en cours d'année ?

- Votre enfant sera inscrit à la restauration scolaire sur demande au bureau Uniformes et Services.
- Le service de gestion vous contactera pour la facturation.

13. Mon enfant préfère les snacks, quoi faire ?

L'EDN s'est engagée à continuer de proposer à partir du CP des snacks, moins chers mais à la diététique très contestable. Vous pouvez choisir des snacks disponibles aux tickets uniquement.

14. Mon enfant n'aime pas le repas équilibré. Que mangera-t-il ?

Il pourra exceptionnellement choisir au moment du service le repas équilibré végétarien pour éviter viande ou poisson, ou l'accompagnement qui lui convient le mieux en cas de choix possible.

15. Comment faire si mon enfant est allergique ?

La restauration est un service collectif servant plus de 600 repas/jour qui ne peut s'adapter à chaque situation individuelle.

Les plats avec poisson ou crevettes sont servis uniquement les mardis (ces jours-là, 2 options alternatives sont aussi proposées : Plat végétarien ou salade composée sans poisson).

Pour les situations complexes, seuls les tickets permettent une adaptation « sur mesure ».

16. Où mange mon enfant avec son repas maison ou son snack ?

Tous les élèves jusqu'à la 3ème déjeunent ensemble, à table, qu'ils soient demi-pensionnaires ou consomment un panier-repas de la maison.

Les couverts et verres ne sont pas fournis.

17. Où mangent les élèves de maternelle ?

Les repas sont servis chauds, à l'assiette et à table dans les espaces de déjeuner de la maternelle sous la supervision des assistantes maternelles et du personnel de l'école du nord.

18. Où mangent les élèves de CP jusqu'à la 3ème ?

Les élèves de **CP et CE1** sont accompagnés par leurs enseignants vers la zone dédiée au déjeuner.

Les élèves à partir de la **CE2 jusqu'au collège** se rendent directement dans la zone dédiée au déjeuner

Une équipe est présente durant tout ce temps de service.

19. Pourquoi fait-on le pointage au moment des repas ?

Pour contrôler les files d'attente et d'assurer que seulement les élèves qui sont inscrits au restaurant scolaire consomment pendant la pause méridienne.